Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-06_171126-DE

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d ' A U B A G N E

Convocation du **10/11/2026**

Conseillers en exercice : **43**
Présents : **38**
Quorum : **22**

N° **06_171126**

OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AGRICULTURE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Société publique locale Énergies de Provence - entrée de la Ville au capital, approbation des statuts et adhésion au pacte d'actionnaires.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur René VANULS
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Julianne BOUVOT (donne pouvoir à Madame Betty CORALLO), Monsieur Marc PAGANO (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Virginie RAES (donne pouvoir à Madame Mélanie PITTAU), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE a été élu(e) Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-06_171126-DE

Monsieur Alexandre LATZ rapporte :

Créée en 2024 à l'initiative du Département des Bouches-du-Rhône et de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la société publique locale (SPL) Énergies de Provence a pour objet d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leurs stratégies et projets de production d'énergies renouvelables et d'amélioration de la performance énergétique. Son capital social s'élève à 3,5 M€, divisé en 3 500 actions d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune, détenues uniquement par des collectivités territoriales : Département des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix-Marseille-Provence, Ville de Marseille et d'autres communes.

La SPL intervient notamment dans les domaines des études et diagnostics énergétiques, de la réalisation et de l'exploitation d'installations de production d'énergies renouvelables ainsi que de la rénovation énergétique des bâtiments et de leurs équipements. Elle exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires, sur leur territoire et dans le respect des compétences de chacun.

Afin de disposer d'un outil public d'ingénierie et d'accompagnement opérationnel pour ses projets de transition énergétique sur son patrimoine communal, il est proposé que la Ville d'Aubagne entre au capital de cette société.

Cette participation permettra à la Ville de solliciter l'expertise de la SPL pour étudier et conduire des opérations relevant de ses compétences. En sa qualité d'actionnaire exerçant sur la société, conjointement avec les autres collectivités actionnaires, un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services, la Ville pourra lui confier des contrats sans publicité ni mise en concurrence préalables, dans le cadre de la quasi-régie prévue par les articles L2511-3 et L3211-3 du Code de la commande publique. Les missions qui pourront lui être confiées feront l'objet de contrats distincts précisant leur périmètre, leur coût, leurs modalités d'exécution et les conditions de contrôle exercé par la Ville.

L'entrée au capital interviendrait par l'acquisition, auprès du Département des Bouches-du-Rhône, de six actions au prix unitaire de 1.000 euros, correspondant à leur valeur nominale, soit une dépense totale de 6.000 euros et une participation d'environ 0,17% du capital social. Conformément aux statuts, cette cession est subordonnée à son autorisation par le Département et à l'agrément du conseil d'administration de la SPL.

La Ville serait représentée à l'assemblée générale des actionnaires et à l'assemblée spéciale réunissant les collectivités et groupements ne disposant pas d'une représentation directe au conseil d'administration.

Il est également proposé d'approuver les statuts annexés à la présente délibération et d'adhérer au pacte d'actionnaires, qui organise notamment la gouvernance, les engagements des actionnaires, leur information et le suivi des opérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L1522-1, L1524-5 et L1531-1,

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L2511-3 et L3211-3,

VU le Code de commerce, notamment ses dispositions relatives aux sociétés anonymes et à la cession d'actions,

VU le Code général des impôts, notamment le II de son article 1042,

VU les statuts de la société publique locale Énergies de Provence annexés à la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-06_171126-DE

VU le pacte d'actionnaires de la société publique locale Énergies de Provence annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville d'Aubagne de disposer d'un outil public d'accompagnement de ses projets de production d'énergies renouvelables,

CONSIDÉRANT les modalités d'entrée au capital proposées, portant sur l'acquisition de six actions détenues par le Département des Bouches-du-Rhône au prix unitaire de 1.000 euros,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la représentation de la Ville au sein des instances de la société,

VU l'examen en commission municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1er : d'APPROUVER l'entrée de la Ville d'Aubagne au capital de la société publique locale Énergies de Provence ;

ARTICLE 2 : d'APPROUVER l'acquisition auprès du Département des Bouches-du-Rhône de six actions de la société, d'une valeur nominale de 1,000 euros chacune, au prix unitaire de 1.000 euros, soit un prix total de 6.000 euros, sous réserve de l'autorisation du Département et de l'agrément de la cession par le conseil d'administration de la société ;

ARTICLE 3 : d'APPROUVER les statuts de la société publique locale Énergies de Provence, dans leur version à jour du 29 janvier 2026, joints en annexe ;

ARTICLE 4 : d'APPROUVER l'adhésion de la Ville au pacte d'actionnaires joint en annexe et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion correspondant ;

ARTICLE 5 : de DESIGNER Monsieur Alexandre LATZ pour représenter la Ville d'Aubagne aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société et à l'assemblée spéciale des collectivités territoriales et groupements actionnaires ne disposant pas d'une représentation directe au conseil d'administration.

ARTICLE 6 : de PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, chapitre 26 ;

ARTICLE 7 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes de cession et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, ainsi qu'à accomplir les formalités correspondantes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ABSTENTIONS : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Pierre SQUILLARI
Maire
20 nov. 2026